

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION le 28 février 2017 au Fousseret

- Compte rendu -

Présents :

Mathilde ANDRE, Ludovic GERMA, Fabien BOUTEIX, Marie BERTHELOT, Céline CAUSSE, Christophe DRELON, Sandrine ESCLAMADON, Sylvain MACE, Mélanie BARREAUD et trois stagiaires au SIAVBVA

Excusés :

Thomas BREINIG

Mathilde ANDRE accueille les participants et présente les points de l'ordre du jour.

1. Etat d'avancement des versements des subventions des actions réalisées

Mathilde fait le point sur l'état d'avancement des aides demandées. Les demandes de versement de subvention pour le poste d'animation et pour le guide arasement vont être envoyées à l'issue du CA.

Etat des aides financières :

Désignation	Déjà perçu	Reste à percevoir
Animation 2016	1025.91 €	3 754.09 €
Guide arasement	0.00 €	15 984.00 €(*)

(*) Agence de l'Eau Adour Garonne : 12 432.00 € ; UFBAG : 3 552.00 €

**Où l'exposé de la Présidente,
Après avoir délibéré,**

Le Conseil d'Administration autorise la Présidente à solliciter le financement de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour les actions de 2016.

2. Demande de subvention pour le poste d'animation 2017

Mathilde et Fabien présentent le plan de financement pour le poste d'animation pour l'année 2017.

Budget poste animatrice 2017 (0,2 E.T.P. sur 12 mois)			
DEPENSES	Budget 2017	RECETTES	Budget 2017
Fournitures administratives	250,00 €	Aide Agence de l'eau (50 %)	2 930,00 €
Poste animatrice	4 500,00 €	Fonds propres de l'association	2 930,00 €
Assurance (responsabilité civil)	110,00 €		
Défraiements (animatrice)	1 000,00 €		
TOTAL DEPENSES	5 860,00 €	TOTAL RECETTES	5 860,00 €

**Où l'exposé de la Présidente et du Trésorier,
Après avoir délibéré,**

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le coût prévisionnel et le plan de financement pour le poste d'animation.

Le Conseil d'Administration autorise la Présidente à solliciter le financement de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour le poste d'animation à hauteur de 50 %.

3. Cotisation 2017 : montant et appel à cotisation

Après discussion de l'ensemble des membres du CA présents, il est décidé de maintenir les cotisations à :

- 10 € pour les étudiants et demandeurs d'emploi (membres actifs),
- 20 € pour les salariés (membres actifs) et
- 100 € minimum pour les structures (membres bienfaiteurs)

Un appel à cotisation sera lancé à l'issue du CA par mail avec comme date butoir, la date de l'Assemblée Générale (20/04/2017).

**Où l'exposé de la Présidente,
Après avoir délibéré,**

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les montants des cotisations.

Le Conseil d'Administration autorise le Trésorier à lancer un appel à cotisation auprès des membres de l'association.

4. Préparation de la prochaine assemblée générale avec présentation d'un retour d'expérience

Comme annoncé lors du dernier CA, l'Assemblée Générale de 2017 se tiendra sur une journée et sera accompagnée d'un retour d'expérience l'après-midi.

Cette AG est fixée au jeudi 20 avril 2017 à l'ISLE-EN-DODON (31320). L'heure sera confirmée sur la convocation.

L'ordre du jour n'est pas entièrement définit à ce jour, cependant, il est déjà possible de préciser que les points suivant seront abordés :

- Rapport moral 2016
- Rapport financier 2016
- Cotisation 2017
- Actions 2017
- Renouvellement des membres du CA et du Bureau
- Questions diverses

Ensuite, Mélanie revient sur l'appel à contribution, qu'elle avait envoyé par mail, concernant l'organisation d'un retour d'expérience l'après-midi de l'AG. N'ayant eu que le retour de Fabien, l'AG se fera donc à l'Isle-En-Dodon avec une présentation l'après-midi du Syndicat de Gestion de la Save et de ses affluents (Ex SIAH de la Save et de la Gesse) sous forme de REX.

Fabien décrit les sujets qu'il pourrait présenter, accompagnée des deux autres techniciennes et de la directrice du syndicat. Les thèmes suivants sont retenus :

- travaux de recharges sédimentaires dans le cadre du nouveau PPG
- explications et ressentis de la fusion des syndicats de la Save en lien avec GEMAPI.

Question diverses :

- Actions 2017

Le CA propose d'organiser deux actions pour 2017 en réponses aux attentes des membres (sollicités par un questionnaire envoyé à la fin 2016).

- Action 1 : Une journée réglementaire pourrait être organisée dans l'été. Cette journée porterait sur la mise en place des nouveaux PPG en adéquation avec la compétence GEMAPI et tous autres aspects réglementaires.

Cette journée pourra être construite avec l'aide de l'AEAG et du CNFPT.

Un groupe de travail composé de l'ensemble des membres du CA va travailler sur ce sujet

- Action 2 : Deux journées techniques pourraient être organisées pour l'automne 2017 sur le thème de la « restauration des champs d'expansion des crues avec la problématique des merlons agricoles ».

Un groupe de travail composé de Marie, Ludovic, Fabien et Sylvain va commencer à travailler sur ce sujet.

Un premier recensement des personnes susceptibles d'intervenir sur cette problématique a déjà été fait par Mathilde. Cette recherche n'a malheureusement pas permis d'aboutir à quelque chose de concret. En effet, les personnes « ressources » sont déjà très sollicitées pour l'année 2017.

- Bulletin d'adhésion 2017

Le bulletin d'adhésion va être modifié par Mélanie afin d'y faire apparaître des champs de localisation des adhérents. Cette information permettra par la suite de monter, soit une carte soit simplement un annuaire présentant toutes la localisation des membres. Cet annuaire ne sera pas diffusé mais seulement disponible pour les adhérents.

- Guide effacement / arasement de seuils en rivière

Sylvain précise que suite aux remarques des membres du CA lors de la dernière réunion, le guide a été modifié avant sa diffusion.

Les membres du CA se sont interrogés sur l'impression et la diffusion du guide. Marie et Sylvain vont étudier les différents coûts d'impression selon le nombre et la qualité du papier. En fonction de leur retour, le CA se positionnera sur d'éventuelles impressions du guide.

Il est précisé par les membres du CA qu'il serait intéressant d'avoir des exemplaires en papier du guide qui pourraient être donnés lors des événements.

- Logo

Les membres du CA ont souhaité faire évoluer le logo de l'association afin d'être plus facilement identifiable.



- Agenda du site

Lors du dernier CA, les membres ont souhaité faire évoluer l'agenda du site. Après un travail avec l'hébergeur, une nouvelle page d'évènement est disponible et consultable par tous :

<http://www.demain-deux-berges.fr/-agenda-colloques-conferences-formations-.html>

- Cartographie des cours d'eau

Suite à l'instruction du Ministère en charge de l'environnement du 3 juin 2015, l'ensemble des DDT réalise actuellement un travail de cartographie des cours d'eau et de création de « guide d'entretien » à l'échelle des départements. Cette mission a été initiée à la demande de la FNSEA.

Cette cartographie se base sur la définition suivante : « constitue un cours d'eau, un écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine, alimenté par une source et présentant un débit suffisant une majeure partie de l'année ». Un cours d'eau peut donc être reconnu comme tel, seulement s'il cumule les trois critères suivants :

- la présence et permanence d'un lit, naturel à l'origine,
- un débit suffisant une majeure partie de l'année et
- l'alimentation par une source


Après différents échanges des membres du CA à ce sujet, il est remarqué que les différents départements n'en sont pas au même niveau. Selon les départements, la cartographie se fait soit uniquement entre DDT et FDSEA, soit avec une consultation plus élargie mais toujours avec un fort poids de lobbying des Chambres d'Agriculture.

- Continuité écologique

Les membres du CA ont discuté de l'évolution réglementaire sur l'obligation de mise en continuité écologique des cours d'eau classés en liste 2. L'alerte a été communiquée via l'Inter-Réseau Rivières. Les discussions sont encore en cours et l'association D2B tiendra informé ses adhérents de l'évolution.

Au Fousseret, le 31 mars 2017

La Présidente,
Mathilde ANDRE,



Demain Deux Berges
Association des professionnels des
rivières et des milieux aquatiques du
bassin Adour Garonne